



Juin 2024



Bonjour à toutes et tous !

Le Pass'Sport est reconduit en 2024 par le ministère des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques pour soutenir la prise de licences dans les clubs sportifs et le CLP se fera un plaisir de vous faire la remise de 50 euros sur votre licence sur présentation de votre code.

Le public éligible demeure le même en 2024. La période d'éligibilité de cette aide de 50€ à la prise de licence est ouverte à partir du 1er juin 2024, et le restera jusqu'au 31 décembre 2024.

Les codes Pass'sport 2024 ont été transmis par mail aux bénéficiaires en Juin et ils seront disponible sur le portail : pass.sports.gouv.fr. Tous les codes 2023 sont inactifs.

Sont éligibles les bénéficiaires de :

- L'allocation de rentrée scolaire,
- L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé,
- L'allocation aux adultes handicapés,
- Les étudiants boursiers.

La méthode au CLP : C'est simple 🍌🍌

Etape 1 : dès que vous recevez votre Pass'sport au nom de votre enfant, faites-le parvenir à notre trésorier Jérémie : brun.jeremie@yahoo.fr

Etape 2 : Jérémie valide votre code auprès du responsable licence et vous recevez dans la foulée un (nouveau) lien de renouvellement/création de licence avec cette déduction de 50 euros

Le CLP